

du commissaire des brevets et, dans une certaine mesure, d'étendre ces pouvoirs dans le cadre des principes concernant les licences obligatoires qui font partie de la loi depuis 1923.

L'amendement prévoyant une période positive de cinq ans serait, je le répète, une dérogation sensible au principe que nous avons adopté en 1923. Enfin, tout en exprimant mon opposition, je tiens à préciser, toutefois, que le Conseil économique du Canada étudie, à la demande du gouvernement, toute la question des brevets. Si le bill à l'étude se révèle préjudiciable à l'industrie comme l'a signalé le député, le Conseil économique le dira sûrement. Après réception du rapport du Conseil économique, je présenterai une révision complète de la loi sur les brevets. Donc, si les craintes exprimées par le député sont fondées, ce que je ne crois pas, nous aurons alors l'occasion de rectifier la situation. C'est pour ces raisons que je m'oppose à l'amendement.

**M. Ritchie:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot au sujet de cet amendement. Même si j'aimerais voir une disposition qui rende obligatoire pendant cinq ans la protection de nouvelles drogues par la Direction des aliments et drogues, cette solution de rechange est acceptable. Je doute, ou plutôt, je crains que cette mesure n'empêche l'importation de nouveaux médicaments au pays. Comme la plupart seront probablement fabriqués dans d'autres parties du monde, par des compagnies internationales de produits pharmaceutiques, il me semble important qu'ils soient introduits sur le marché canadien dans un délai raisonnable. Par conséquent, il faudrait encourager ces compagnies de produits pharmaceutiques à introduire leurs produits. Le ministre a déclaré, avec raison, que la plupart de ces médicaments seraient assurés de la protection de la Direction des aliments et drogues pour une période de cinq ans. En fait, un médicament dont l'usage ne serait pas répandu pourrait demeurer sous contrôle beaucoup plus longtemps. S'il faut exercer ce contrôle en vertu d'une loi, cela inciterait, je pense, les compagnies à commercialiser le médicament et à en promouvoir la vente énergiquement parce qu'ils sauraient que pendant cinq ans ils détiendraient le monopole de la vente, ce qui les récompenserait de leurs recherches et de leurs efforts.

Si ces compagnies ne bénéficient pas d'une pareille protection, elles pourraient s'assurer qu'une nouvelle drogue reste sous le contrôle de la Direction des aliments et drogues, après

lui en avoir signalé les graves effets secondaires. La promotion pourrait aussi en être restreinte afin de ne pas trop en répandre l'usage. Ainsi, ce médicament n'intéresserait pas d'autres établissements qui pourraient avoir quelque intérêt à obtenir une licence obligatoire. Je crois que si cet amendement était adopté, il y aurait beaucoup plus de chances que de nouveaux médicaments soient importés et que l'usage s'en répande. Autrement, il est presque certain qu'ils nous parviendront à un rythme un peu plus lent.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, cela m'intéresse que le député de Dauphin (M. Ritchie) se soucie d'encourager, c'est ainsi qu'il a dit, je crois, les compagnies à mettre au point de nouveaux médicaments. Je suggère au député de lire un article de James Goddard, ex-directeur de l'Administration américaine des aliments et drogues. Il s'agit d'un article paru dans la revue *Esquire* de mars 1969. Le D<sup>r</sup> Goddard m'a fourni des chiffres très intéressants, et si le député de Dauphin (M. Ritchie) veut vraiment se rendre compte de la situation, ils lui démontreront sans conteste qu'il n'a pas à s'inquiéter des encouragements aux compagnies internationales de produits pharmaceutiques dont il se préoccupe tellement. A vrai dire, elles réussissent très bien. Le D<sup>r</sup> Goddard donne des chiffres. Tout d'abord, il parle d'un médicament assez nouveau et d'un usage assez étendu, la prednisone. Le sénateur Nelson s'est entretenu avec le président de la compagnie Schering, qui fabrique cette drogue sous le nom de Meticorten. Il lui a demandé pourquoi la compagnie demandait \$170 le mille, alors qu'une compagnie qui fabrique une marque réputée, l'Upjohn, ne demandait que \$4.53 pour la même quantité. La compagnie Schering demande 40 fois plus que l'Upjohn.

• (8.40 p.m.)

Le gouvernement américain et la ville de New York achètent ce médicament au prix de \$4.58 le mille. Les hôpitaux de l'État, les hôpitaux des anciens combattants et ceux qui sont exploités par la ville de New York en utilisent des dizaines de milliers de doses. Il n'y a pas la moindre preuve que ce produit est moins efficace que celui que Schering vend au prix de \$170 le mille.

Le D<sup>r</sup> Goddard parle ensuite de ces compagnies dont le député de Dauphin se préoccupe, car elles ne recevront peut-être aucun encouragement si nous ne leur accordons pas cinq années supplémentaires pour réaliser